

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION de droit

commun n°7

Plan Local d'Urbanisme

approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018, et le 29 septembre 2021

Par arrêté n° ARR2023-745 en date du 27 octobre 2023, le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018 et le 29 septembre 2021.

A l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence Alpes- Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes- Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023.

L'enquête se déroulera du **20 novembre 2023 à 8h30 au 22 décembre 2023 à 17h00** au service urbanisme, situé 2 Avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h et de 14h00 à 17h dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneueloubet.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précités.

Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de VILLENEUVE LOUBET : www.villeneueloubet.fr/urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuveoubet.fr, et par écrit à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU

Hôtel de Ville Place de la République 06270 VILLENEUVE LOUBET

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17h00.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, **au Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle), 30 allée Simone Veil, 06270 VILLENEUVE LOUBET :**

- **Lundi 20 novembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Vendredi 8 décembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Vendredi 22 décembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an.

Le Maire.